

SEANCE du Conseil Municipal du 4 Juin 2008

20h

Présents : Jean-Pierre MAZEREEL, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Hubert CROZAT, Jean-Pierre RONSEAU, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Matthieu SIRAUT, Brigitte DUPONT, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Benoît DINVAUT, Héliéo COSTA ELIAS, Didier DELAVELLE, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY.

Absents excusés : Monsieur Pierre-François SOUCHON pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MAZEREEL.

Date de convocation : 30/05/08

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

Présentation de l'Association de VTT

25 jeunes dont 80% de Gueux, membres de la nouvelle association se proposent de rénover le terrain situé près des terres du Circuit, le long de la RD 27, dans le but de créer une vraie piste de VTT.

Aménagement du terrain actuel : la craie sera utilisée comme piste d'élan, création de bosses en terre de hauteur variable. Travaux de terrassement et besoin de terres sont à prévoir.

L'équipe Municipale encourage cette nouvelle association.

I – COMPTES RENDUS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

1. Communauté de Communes Champagne Vesle

Monsieur SONNET représentera la Commune lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association de gestion de la MARPA le 10 juin 2008.

Objet : proposition de modifications des statuts.

Celle-ci sera suivie de l'assemblée générale statutaire.

2. Syndicat des eaux de la Garenne

Messieurs VIGOUR et MAGNEE ont visité les installations et parcouru une partie des 134 Kms de réseau.

Enquête auprès des agriculteurs et viticulteurs sur leur utilisation des produits phytosanitaires.

3. SYCOMORE

Compte rendu de la Commission des Finances : choix de l'organisme bancaire « la Caisse d'Épargne » pour l'acquisitions des bâtiments à Muizon et des camions benne.

Il est demandé une étude comparative entre l'emploi de sacs ou de caissettes.

Monsieur COSTA ELIAS demande l'accès aux documents financiers du SYCOMORE.

Monsieur DINVAUT évoque « la collecte des déchets organiques » comment se fera-t-elle ?
Monsieur RONSEAUX demande que les Conseillers posent leurs questions par mail afin de faire remonter les interrogations.

II – DELIBERATIONS

1) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Les Conseillers, à l'unanimité, votent le Compte Administratif 2007 présenté par Monsieur DEGODET, approuvent le Compte de Gestion dressée par le Receveur Municipal, affectent le résultat de l'exercice 2007.

Ces décisions font l'objet des délibérations N° 52 – 53 – 54/2008.

O. N° 52 /2008 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DEGODET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Claude BIEN, Maire de GUEUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2007 :

- 1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer suivant document en annexe,
- 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

Compte Administratif		PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	SOLDE (+ ou -)
SECTION De FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007		648 264,52	1 157 345,60	509 081,08
	Résultats antérieurs 2006 reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2007)			269 327,24	269 327,24
	Résultat à affecter				778 408,32
SECTION d' INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007		1 006 291,85	3 785 983,16	2 779 691,31
	Solde antérieur 2006 reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2007)		1 930 954,60		- 1 930 954,60
	Solde global d'exécution				848 736,71
Restes à réaliser au 31 décembre 2007	Fonctionnement				
	Investissement		1 247 721,00	-	- 1 247 721,00
Résultats cumulés 2007 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)			4 833 231,97	5 212 656,00	379 424,03

Compte Administratif		ZONE ARTISANALE	Dépenses	Recettes	SOLDE (+ ou -)
SECTION De FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007		1 181,65	49 638,20	48 456,55
	Résultats antérieurs 2006 reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2007)			2 562 208,95	2 562 208,95
	Résultat à affecter				2 610 665,50
SECTION d' INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007				-
	Solde antérieur 2006 reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2007)		1 457 489,26		- 1 457 489,26
	Solde global d'exécution				- 1 457 489,26
Restes à réaliser au 31 décembre 2007	Fonctionnement				
	Investissement				-
Résultats cumulés 2007 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)			1 458 670,91	2 611 847,15	1 153 176,24

Compte Administratif		C C A S	Dépenses	Recettes	SOLDE (+ ou -)
SECTION de FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007		11 124,89	11 418,00	293,11
	Résultats antérieurs 2006 reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2007)			2 456,58	2 456,58
	Résultat à affecter				2 749,69
SECTION d' INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007				-
	Solde antérieur 2006 reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2007)				-
	Solde global d'exécution		-		-
Restes à réaliser au 31 décembre 2007	Fonctionnement				-
	Investissement				
Résultats cumulés 2007 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)					2 749,69

4 - arrête les résultats des restes à réaliser définitifs tels que résumés ci-dessous :

Opérations		DEPENSES Restes à réaliser	RECETTES Restes à réaliser
153	Travaux Mairie	19 946	0
183	Eclairage Public	33 178	0
185	Aménagement sportif	2 750	0
188	Acquisition de Terrains	400 000	0
189	Ecoles Primaire et Maternelle	112	0
192	Maison des Sports	13 338	0
193	Cimetière	0	0
196	Opérations de voirie	226 506	0
198	Aménagement Place des Fêtes	0	0
199	Eglise	0	0
201	Bâtiment Relais	2 500	0

202	Salle Multi activités	416 918	0
204	Giratoire Pôle scolaire	75 322	0
205	Aménagement Ancienne Mairie	13 233	0
206	P L U	22 918	0
207	Aménagement bibliothèque	21 000	0
208	Panneau métallique Circuit de Gueux	0	0
	TOTAL RESTES à REALISER	1 247 721	0

O.N°53 / 2008 - Approbation Compte de Gestion 2007, dressé par Madame THIERIUS Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité,

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

O. N° 54 / 2008 - Affectation du résultat de l'exercice 2007

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

- Après avoir approuvé, au cours de cette même séance le compte administratif pour 2007 qui présente un excédent de fonctionnement de **778 408.32 €**
- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **solde d'exécution négatif de la section d'investissement** (y compris les restes à réaliser) entraînant un besoin de

financement s'élevant à **398 984,29 €** (correspondant au solde d'exécution global de + **848 736,71 €** et un solde de reste à réaliser de - **1 247 721 €**)

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2008,
- Considérant que le budget de 2007 comportait, en prévision, **un virement de la section de fonctionnement** (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **628 660 €** (351 493 € BP 2007) + (277 167 € BS 2007),

Décide, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat comme suit :

☞ Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement	398 984,29 €
---	--------------

☞ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	379 424,03
--	------------

2. COMPTE ADMINISTRATIF ZONE ARTISANALE

Les Conseillers, à l'unanimité, votent le Compte Administratif 2007 de la zone artisanale, qui laisse apparaître un excédent de 1 153 176,24 € HT.
Cette décision fait l'objet de la délibération N° 52.

3. BROCANTE du 1^{er} mai 2008

Le Conseil Municipal décide de verser au Comité des Fêtes, les droits de place perçus par la Commune lors de la brocante du 1^{er} mai 2008.
Cette décision fait l'objet de la délibération N° 55/2008

O. N° 55 /2008 - Autorisation d'ouverture de crédits BROCANTE du 1^{er} Mai 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à la brocante du 1^{er} Mai 2008, organisée par le Comité des Fêtes,

Décide à l'unanimité,

de procéder aux ouvertures des crédits sur le budget de l'exercice 2008 :

⇒ En RECETTES

Compte 7336 3 770 € Droits de Place

⇒ En DEPENSES : (sous forme de subvention au Comité des Fêtes)

Compte 6574 3 770 € Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé
Ligne Comité des Fêtes

4. ZONE D'ACTIVITES lieudit « La Garenne »,

- 1) **5^{ème} Modification du POS : levée des emplacements réservés RN 31**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la délibération relative au choix du bureau d'études pour la 5^{ème} modification du POS. Cette décision fait l'objet de la délibération N° 56/2008. Lors du vote une voix contre Monsieur ANGHELOVICI, une abstention Madame GIANNETTA.

O. N° 56/2008 - Choix du Cabinet d'Urbanisme pour la modification du POS valant PLU

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération N° 47/2008 prescrivant la modification du POS valant PLU.

Il donne ensuite lecture de la proposition de convention établie par l'Agence d'Urbanisme de Reims.

La mission porte sur

- les études et réunions nécessaires à la modification du POS valant PLU
- la constitution du dossier réglementaire
- l'Agence fournira un guide pour l'instruction de la modification du POS valant PLU et le secrétariat de la commune assurera la procédure administrative, ainsi que la diffusion des dossiers.

La rémunération est fixée en fonction du temps estimé à **1 291,68 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 voix contre (Mr ANGHLOVICI), 1 abstention (Mme GIANNETTA),

⇒ **Autorise le Maire à signer la convention.**

2) 1^{ère} Révision simplifiée du POS : création d'une zone d'activités

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à la délibération relative au choix du bureau d'études pour la 1^{ère} Révision simplifiée du POS pour la création d'une zone d'activités au lieudit « La Garenne ».

Cette décision fait l'objet de la délibération N° 57/2008. Lors du vote deux voix contre Monsieur ANGHELOVICI, Madame GIANNETTA.

O. N° 57/2008 - Choix du Cabinet d'Urbanisme pour la révision simplifiée du POS valant PLU

Monsieur le Maire

- ⇒ rappelle aux Conseillers la délibération N° 48/2008 prescrivant la révision simplifiée du POS valant PLU,
- ⇒ apporte une précision quant au projet dans le secteur lieudit « La Garenne » : en complémentarité de la délocalisation des Etablissements COMPAS, il est prévu la création d'une plateforme logistique destinée à recevoir, à stocker et à redistribuer des produits phytosanitaires.

Il donne ensuite lecture de la proposition de convention établie par l'Agence d'Urbanisme de Reims.

La mission porte sur

- les études et réunions nécessaires à la 2^{ème} révision simplifiée du POS valant PLU
- la constitution du dossier réglementaire
- l'Agence fournira un guide pour l'instruction de la révision simplifiée du POS valant PLU et le secrétariat de la commune assurera la procédure administrative,
- la diffusion des dossiers est à la charge de la commune.

La rémunération est fixée en fonction du temps estimé à **2 470,94 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, et 2 voix contre (Mr ANGHELOVICI, Mme GIANETTA),

⇒ **Autorise le Maire à signer la convention.**

3) Présentation du projet COMPAS à la population

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable, à la présentation du projet COMPAS aux habitants de GUEUX.

Cette décision fait l'objet de la délibération N° 58/2008

O. N° 58/2008 – Présentation du projet COMPAS à la population.

Afin d'informer les habitants de GUEUX du projet de création d'une plateforme logistique destinée à recevoir, à stocker et à redistribuer des produits phytosanitaires au lieudit « La Garenne »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ demande à la Société COMPAS de présenter son projet actualisé à la population, dès que les résultats des études sur l'eau seront connus.

5) CLASSE DE NEIGE, CLASSE VERTE...

Le Conseil Municipal donne un avis favorable par 14 voix à la proposition de Monsieur le Maire, de poursuivre l'existence des classes transplantées (neige, mer, verte...) et de ne pas remettre en cause l'indemnité versée à l'enseignant.

Cette décision fait l'objet de la délibération N° 59/2008

Monsieur DELAVELLE se prononce contre, « raison de principe », précise qu'il est « pour » les classes transplantées, mais suggère que l'indemnité pour surveillance ne soit pas versée par la Commune, mais par une autre entité.

Monsieur MAZEREEL rappelle que cette indemnité à l'origine était versée volontairement par l'Association des Parents d'élèves, et qu'en aucun cas l'enseignant avait été demandeur.

Cette indemnité avait été reprise par le budget du regroupement pédagogique auquel adhèrent 2 autres communes THILLOIS et VRIGNY, dans un cadre de légalité.

Il rappelle également qu'il est de plus en plus difficile, au vu des contraintes actuelles, pour des personnes responsables de groupes d'enfants, d'envisager de telles sorties.

Lors du vote Messieurs TROITZKY, ANGHELOVICI, VIGOUR, SONNET s'abstiennent.

O. N° 59/2008 – Classes de neige classes vertes...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre (Mr DELAVELLE), 4 abstentions (Messieurs TROITZKY, ANGHELOVICI, VIGOUR, SONNET)

⇒ souhaite la poursuite de l'existence de classes transplantées (neige, mer, verte...)

⇒ et ne remet pas en cause le principe de l'indemnité versée à l'enseignant.

6. OUVERTURE de CREDITS acquisition d'une armoire pour le CEV

Les Conseillers donnent un avis favorable à l'acquisition d'une armoire pour archiver les documents du CEV.

Il est rappelé que les Communes de THILLOIS et VRIGNY participent au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune.

Monsieur DINVAUT, Président du CEV, ne prend pas part au vote.

Cette décision fait l'objet de la délibération N° 60/2008.

O. N° 60/2008 OUVERTURE de CREDITS acquisition d'une armoire pour le CEV

Suite à la demande formulée par le Centre Educatif de Vacances de GUEUX-THILLOIS-VRIGNY pour l'acquisition d'une armoire afin d'archiver les documents, d'un montant TTC de 477,20 €, qui viendrait en complément du mobilier précédemment acquis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour.

⇒ Décide l'acquisition de cette armoire

⇒ Ouvre les crédits nécessaires au compte 2174 opération 189 intitulé « Ecoles Primaire, Maternelle et CEV » par prélèvement de 500 Euros sur le compte 2315 opération 196 intitulée « opération de voirie ».

Monsieur Benoît DINVAUT ne prend pas part au vote.

IV – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

▣ TERRES DU CIRCUIT

1. Compte rendu des Réunions du 17/05/08 et du 26/05/08

Tous les conseillers ont été destinataires des comptes rendus des dernières réunions.

2. Position du Conseil « notion de classement »

Monsieur DELAVELLE informe les Conseillers de la très forte probabilité d'un classement des Terres du Circuit, ou d'une inscription aux monuments historiques. Demande formulée auprès de la DRAC par l'Association des Amis du Circuit de GUEUX.

Monsieur DEGODET déplore cette démarche qui risque de supprimer tous les projets, alors qu'un consensus avait été trouvé au sein des membres de la Commission des Terres du Circuit à laquelle le Président de l'Association des Amis du Circuit bien que convié, n'a pas souhaité participer.

Monsieur DEGODET ajoute que la réflexion sur la sécurisation du site continuera, et qu'un appel à projet sera lancé dans les prochaines « Gauseries ».

Monsieur COSTA ELIAS propose que la Commune prenne un arrêté de péril.

Monsieur MAZEREEL précise que le Maire ne peut pas prendre cet arrêté sur un bien appartenant à la Commune, mais il peut utiliser ses pouvoirs de police et le Conseil municipal peut prendre les décisions nécessaires pour faire cesser le péril.

Après un long débat, il en ressort que :

- la Commune, propriétaire des Terres du Circuit, a seule autorité pour prendre toute décision, et pour délivrer toute autorisation d'occupation du site.
- que les Terres du Circuit sont sous la responsabilité du Maire.
- que la Commission des Terres du Circuit devra réfléchir pour l'élaboration d'une convention dotée d'un cahier des charges précis qui sera signée avec les Amis du Circuit afin de leur confier la responsabilité juridique lors d'occupation du site.
- que toute manifestation devra être déclarée à la Mairie et autorisée par la Mairie

Les Conseillers se prononcent contre toute procédure de classement par 17 voix pour et 2 abstentions (Messieurs MAZEREEL et ANGHELOVICI), cette décision fait l'objet de la délibération N° 61/2008.

Monsieur MAZEREEL évoque un souci de stratégie de négociation et précise qu'il est possible de se retrouver devant une procédure de classement d'office, avec un périmètre de protection non concerté.

O. N° 61/2008 – Terres du Circuit

Vu les procédures de concertation, utilisables par tous les habitants de GUEUX, mises en place par le Conseil Municipal actuel, notamment dans le cadre de la Commissions « Terres du Circuit »,

Vu les initiatives individuelles non concertées de demande de classement en dehors du travail de cette commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 abstentions (Messieurs MAZEREEL, et ANGHELOVICI),

- ⇒ Se prononce contre toute procédure de classement ou de demande d'inscription aux monuments historiques concernant le site du Circuit.

3. Week end de l'excellence automobile

Après en avoir débattu, les Conseillers demandent que la convention d'occupation du site fixant notamment les conditions financières, administratives, juridiques et sécuritaires soit signée des deux parties avant de pouvoir se prononcer sur l'autorisation de la manifestation prévue en septembre 2008.

Cette décision fait l'objet de la délibération N° 62/2008.

O. N° 62/2008 – Week end de l'excellence automobile

Compte tenu de l'état actuel des négociations et des problèmes de sécurité du site

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ Emet des réserves sur un accord définitif pour la réalisation du Week end de l'excellence automobile 2008, qui seront levées dès que la convention d'occupation sera signée des deux parties.
- ⇒ Et suspend sa décision pour 2009.

4. Sécurité du Site

a) Diagnostic sécurité

Monsieur RONSEAUX informe les Conseillers du devis présenté par CEBTP relatif au diagnostic sécurité sur structure béton du circuit de Gueux, permettant de se prononcer sur la possibilité de permettre ou non, moyennant certaines précautions et travaux, la visite de ces installations. Le montant de cette mission s'élève à 4 750 € HT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, Cette décision fait l'objet de la délibération N° 63/2008

O. N° 63/2008 – Diagnostic sécurité sur structure Béton « Circuit de GUEUX »

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la proposition technico-financière pour un montant de 4 750 € HT, présentée par le bureau d'études CEBTP SOLEN relative au diagnostic structurel, visuel, détaillé, permettant à la Commune de se prononcer sur la possibilité de permettre ou non, moyennant certaines précautions et travaux, la visite de ces installations.

L'examen visuel de l'ensemble des structures avec relevé des anomalies portera sur :

Le bâtiment « repos des pilotes », le bâtiment concierge, la ligne des stands, la tour de chronométrage, la trémie d'accès au passage sous la voie, le Pavillon Lambert, les tribunes Raymond Sommer, le Pavillon Paul Buirette-Albert Reville, et les structures annexes : Porche d'entrée, fosse...

Les anomalies structurelles relevées seront celles touchant la sécurité des éventuels visiteurs.

Le rapport consécutif consignera

- ⇒ Le diagnostic visuel des structures
- ⇒ Un avis sur les structures à détruire (ou à interdire d'accès)
- ⇒ Des propositions techniques de travaux et procédures pour mettre en sécurité les visiteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable pour la réalisation du diagnostic proposé par le bureau d'études CEBTP SOLEN

Ouvre des crédits au compte 2313 opération 208 intitulée « Circuit de Gueux » par prélèvement de 5 700 € sur l'opération 196 compte 2315 « opérations de voirie ».

Les crédits complémentaires seront ouverts au Budget supplémentaire 2008.

b) Clôture des structures dangereuses

Les Conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord pour la mise en place d'une clôture de protection autour des structures dangereuses, Cette décision fait l'objet de la délibération N° 64/2008

O. N° 64/2008 – Travaux relatifs à la sécurisation du Circuit de Gueux

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la proposition d'un montant de 20 879 € HT, présentée par la Société SO LO TRA, relative à la sécurisation du circuit de Gueux.

Il est prévu la mise en place d'un grillage autour de plusieurs structures, notamment :

la maison arrière petite tribune à droite, la maison du gardien, l'accès escalier tribune, la zone toilettes, l'accès tout-terrain arrière petite tribune, la façade et l'arrière grande tribune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ Donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux relatifs à la sécurisation du site

- ⇒ Ouvrir des crédits au compte 2313 opération 208 intitulée « Circuit de Gueux » par prélèvement de 25 000 € sur l'opération 196 compte 2315 « opérations de voirie ».

▣ VOIRIE – BATIMENTS – RESEAUX

1. Complexe Multi activités, Maison des Sports.

Monsieur RONSEAUX rappelle aux Conseillers que les travaux relatifs à la construction de la Salle Multi activités ont été suspendus, afin de permettre aux membres de la Commission Bâtiment de mener une réflexion sur le bien fondé de ce nouveau projet.

La Commune dispose de plusieurs salles municipales dont la Maison des Sports datant de 1986, qui n'est plus aux normes. En effet la Commission de Sécurité pour les Etablissements Recevant du Public a émis un avis défavorable pour l'utilisation de cette salle des Fêtes en Août 2006.

Des travaux de réhabilitation pourraient être engagés.

Les Conseillers donnent un avis favorable pour lancer une consultation qui aurait pour objet de confier à un maître d'œuvre une mission de base pour le réaménagement de la grande salle de 400 m² avec changement d'affectation, la mise aux normes électriques, la modification des sanitaires, les peintures et revêtements de sols, la mise aux normes accessibilité handicapés conformément à la loi du 11 février 2005.

Cette décision fait l'objet de la délibération N° 66/2008

O. N° 66/2008 – Restructuration Maison des Sports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ Décide le lancement de l'ensemble des procédures réglementaires nécessaires à l'opération « restructuration Maison des Sports »
- ⇒ Ouvrir des crédits au compte 2313 opération 192 intitulée « Maison des Sports » par prélèvement de 100 000 € sur le compte 2315 opération 196 intitulée « opérations de voirie ».

Les crédits complémentaires seront ouverts au Budget supplémentaire 2008.

2. ZONE ARTISANALE

Monsieur RONSEAUX donne un compte rendu de la réunion ayant pour objet les travaux de finition de la Zone Artisanale « Derrière Moutier » en présence de Madame CRAPEZ représentant le Maître d'œuvre la SCP DUPONT, Monsieur GOUVION entreprise SO LO TRA, et Monsieur MAGNEE Conseiller Municipal.

La société SO LO TRA reprendra à sa charge les réparations au droit du garage PROMSY.

Les travaux de finition pour 22 000 € HT seront réalisés en Juillet. Les plantations de végétaux auront lieu à la fin de l'automne.

Il ne sera pas remis de fourreaux supplémentaires, des travaux de terrassement ne sont pas prévus.

▣ COMMUNICATION – RELATIONS CITOYENNES

Compte rendu de la réunion du 21/05/08 par Madame COLZY

La Société Champagne Création travaille sur la future plaquette municipale.

Elle a également réalisé plusieurs logotypes de la Commune de GUEUX, dont un, retenu par les membres de la Commission, sera mis à disposition du public.

Le journal « Les Gauseries » sortira après le 15 juin.

Karine FRANCOIS correspondante du journal l'UNION se tient à disposition pour faire des articles sur les manifestations du village.

▣ **CULTURE – ANIMATIONS – ASSOCIATIONS**

Compte rendu de la réunion du 28/05/08 par Monsieur TROITZKY

Très belle prestation du club théâtre réalisée par des jeunes âgés de 5 à 12 ans. Un article sera inséré dans les Gauseries pour les encourager.

Vu les incertitudes de pouvoir occuper la Maison des Sports ,à la fin de l'année, les membres de la Commissions réfléchissent pour remplacer le repas des aînés par un spectacle.

Les membres de la Commission ont rencontré 21 associations.

A l'étude : « journée de présentation des Associations » aux habitants de Gueux avec un parcours découverte, « maison des Associations pour les fédérer et les faire connaître.

Un questionnaire sera transmis aux Associations afin de recenser leurs besoins en matière de locaux.

Nouveaux projets : atelier mémoire, poterie céramique, lire et faire lire, sorties touristiques.

Spectacle dimanche 15 juin organisé par « le cercle des poètes » à la Salle des Fêtes rue de la Gare.

▣ **CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Compte rendu de la réunion du 30/05/08 par Madame RHONE

Trois Commissions ont été créées

- Histoire avec rencontre avec les Personnes âgées pour découvrir le village

- voirie pour relever les désordres vus par les jeunes

- animation, il est prévu dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 juin, un goûter musical. Le Comité des Fêtes mettra un stand à la disposition de cette manifestation.

▣ **CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT**

a) Compte rendu de la réunion du 20/05/08 par Madame COLZY

De vifs remerciements sont adressés à tous les membres de la Commission et aux bénévoles qui ont œuvré au fleurissement du village.

La Commission réfléchit sur le fleurissement des 4 ronds points, sur le problème des algues qui envahissent le lac, sur les plantations de nouvelles vivaces autour du petit lac et de nénuphars et plantes aquatiques.

La Commission s'interroge sur le nombre d'agents qui entretiennent les 15 ha d'espaces verts de la commune. Ne faudrait-il pas un employé saisonnier ?

Une réflexion est également menée sur le mobilier urbain notamment en matière de bancs dans les espaces verts.

Projet d'organiser une foire aux vivaces cet automne.

Remise de la 1^{ère} fleur à MUIZON le 18 mai 2008, Monsieur VIGOUR a représenté la Commune de GUEUX.

b) Mesures acoustiques

Monsieur RONSEAUX informe les conseillers de l'offre présentée par le bureau d'études IMPEDANCE relatif à la mise en place d'un observatoire du bruit sur la Commune dans le prolongement des premières investigations menées par l'Association de riverains « Gueux Environnement » en juin 2007 dans le cadre du projet de remise en service du circuit automobile de REIMS-GUEUX.

Les Conseillers donnent un avis favorable à cette étude acoustique permettant d'avoir un référentiel par rapport à la LGV, à l'autoroute A4 et à la RN 31. Cette décision fait l'objet de la délibération N° 65/2008.

O. N° 65/2008 – Observatoire du bruit sur la Commune de GUEUX

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la proposition présentée par le bureau d'études IMPEDANCE relative à la mise en place d'un observatoire du bruit sur la Commune de GUEUX.

La mission consistera en la réalisation de campagnes de mesurages acoustiques périodiques en différents emplacements de référence sur le territoire afin de constituer une banque de données permettant le suivi et l'évolution des nuisances sonores des infrastructures : Autoroute A4, LGV, RN 31.

La mission varie en fonction du nombre de points et de la durée de la campagne acoustique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⇒ Décide la réalisation d'une campagne de mesurages acoustiques pour un montant de 7500 € HT comprenant 3 points sur 7 jours et 1 point sur 3 jours, y compris la synthèse des investigations et le rapport.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

Les Conseillers prennent connaissance

- ⇒ Du courrier de Madame l'Inspectrice d'académie relatif à la « remise à niveau proposée aux élèves présentant des difficultés en français ou en mathématique ».
- ⇒ Du Compte rendu de la réunion du 29/05/08 de l'AS GUEUX : Madame RHONE Trésorière, Monsieur SIRAUT secrétaire. A la demande des clubs, une réflexion sera menée sur la répartition des subventions.

- ⇒ Du recrutement des jurés en vue de la constitution des jurys d'assises.

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'exercice 2009. Sont désignés :

- Monsieur TILLIER Jean-Paul, domicilié à GUEUX, allée des Fleurs.

- Mademoiselle LAINE Magali, domiciliée à GUEUX, rue des Terres «les Vivantes ».
- Madame DELATOCHE épouse SONNET Francine, domiciliée à GUEUX, rue du Noyer Dubreuil.

- ⇒ De la représentation de la Commune pour les différentes réunions
1. Monsieur DEGODET : réunion sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Régional de Champagne Ardenne le 11/06/08 à 18h
 2. Monsieur VIGOUR : Lycée de Reims Thillois « 50 ans » le 11/05/08 à 18h
 3. Madame RHONE : Assemblée Générale AS GUEUX section foot 13/06/08
 4. Monsieur COSTA ELIAS : Plateforme REIMS INITIATIVE le 18/06/08 à 14h 30
 5. Messieurs DEGODET et MAGNEE : les Amis du Circuit de Gueux le 19/06/08 à 20h
 6. Madame RHONE : Assemblée Générale Tennis de Table 23/06/08 à 19h30
 7. Madame RHONE et Monsieur SONNET : Prévention routière, 2 élèves de la Commune ont été sélectionnés pour le Championnat à REIMS
 8. Monsieur ANGHELOVICI : Assemblée Générale Office du Tourisme le 27 juin 18h.
- ⇒ De la manifestation privée « le 3^{ème} Gueux Légende historique » prévue le 28 et 29 juin avec la présence de 60 véhicules d'époque.
- ⇒ De la Commission Communale des Impôts Directs dont les Titulaires sont Messieurs CROZAT, DEGODET, COSTA ELIAS, MAGNEE, TROITZKY, KREMER et les membres suppléants Mesdames RHONE, COLZY, BOLAND, et Messieurs ANGHELOVICI, RONSEaux, BERGEON.

Monsieur SIRAULT signale le marquage au sol au droit du rond point de la Belle Image et du Noyer Du Breuil qui reste très confus

Monsieur RONSEaux informe que la DDE dans le cadre de l'ATESAT a dressé un bilan des panneaux de signalisation défectueux, inadaptés, et manquants.

La séance est levée.

Hors conseil, Monsieur MAZEREEL adresse ses excuses pour son absence au 13^{ème} rassemblement des Sapeurs Pompiers de la Communauté de Communes.

Il est rappelé que le corps des Sapeurs Pompiers reste un service très apprécié par le Conseil Municipal de GUEUX.

Monsieur GANTHIER remercie le Conseil de garder la maîtrise des Terres du Circuit.